



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

1^{ER} AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, TENUE AU CENTRE DE LOISIRS, LE 1^{ER} AVRIL 2019, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Jocelyn Lapointe

Marie Tanguay

Diane Blais

Chantal Godin

Claire Bossé

Absence justifiée :

Mario Cantin

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL DE MARS 2019
4. FINANCES
 - 4.1 APPROBATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018 (F19-001)
 - 4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE MARS
 - 4.3 COMPTES
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°313 PROHIBANT LA DÉCHARGE DE FUSIL, CARABINE, ARME À AIR COMPRIMÉ OU TOUT AUTRE SYSTÈME SUR UNE PARTIE DE LA MUNICIPALITÉ
 - 5.2 MODIFICATION AU CONTRAT POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE COMMUNE EN MATIÈRE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DE CEUX RELATIFS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (H16-002)
 - 5.3 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU POUR L'ANNÉE 2018
 - 5.4 LOCATION DU 90, RUE DE LA MARINA POUR LA MINI-FÉE DES GLACES (IXX-017)
 - 5.5 OCTROI DE DIFFÉRENTS CONTRATS, PROJET DE RÉNOVATION DU GYM (I19-001)
 - 5.6 OCTROI DU CONTRAT POUR LE BALAYAGE ANNUEL DES RUES (VXX-001)
6. URBANISME
 - 6.1 DÉROGATION MINEURE, 277 BOUL. BLAIS EST
 - 6.2 PIIA, AGRANDISSEMENT DU 7 RUE DES VOILIERS
7. RAPPORTS DES COMITÉS
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2019
 - 8.2 PROGRAMME D'INITIATION À LA VOILE « VOILE MOBILE »
 - 8.3 ABONNEMENT AU LOGICIEL SPORTS-PLUS (T19-003)
 - 8.4 REMBOURSEMENT DE FRAIS D'EXPERTISE SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUTS (J19-004)
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CORPORATION TOURISTIQUE
 - 9.2 INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU TRANSPORT ADAPTÉ VIEUX QUAI
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

N° de résolution
ou annotation

2019-042

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2019-043

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 APPROBATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018 (F19-001)

Les états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 ont été préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. La présentation aux membres du conseil a eu lieu le 1 avril 2019 en présence des représentants de la firme comptable.

Les revenus de fonctionnement sont de 2 623 321 \$, les charges 2 528 934 \$ pour un bénéfice d'exercice de 94 387 \$.

EXCÉDENT DE L'EXERCICE CONSOLIDÉ 2018

	Administration municipale
Revenus de fonctionnement	2 623 321 \$
Charges	2 528 934 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	94 387 \$
Conciliation à des fins fiscales :	
Amortissement des immobilisations	539 349 \$
Remboursement de la dette à long terme	(233 613) \$
Affectations :	
Activités d'investissement	(177 656) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement	0 \$
Excédent de fonctionnement affecté	69 385 \$
Réserves financières et fonds réservés	0 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	291 852 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2018	2017
Actifs financiers	2 188 762 \$	1 977 506 \$
Passifs	(4 555 812) \$	(4 802 945) \$
Actifs financiers nets (Dette nette)	(2 367 050) \$	(2 825 439) \$
Actifs non financiers	16 646 443 \$	15 625 283 \$
Excédent accumulé	14 279 393 \$	12 799 844 \$

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Excédent de fonctionnement non affecté	653 608 \$	1 014 693 \$
--	------------	--------------



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Excédent de fonctionnement affecté	652 940 \$	319 385 \$
Réserves financières et fonds réservés	498 266 \$	248 266 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	- \$	- \$
Financement des investissements en cours	- \$	- \$
Investissements nets dans les immobilisations et autres actifs	12 474 579 \$	11 217 500 \$
	14 279 393 \$	12 799 844 \$

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité conformément à ces normes comptables;

2019-044

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'APPROUVER les états financiers au 31 décembre 2018;

DE DÉPOSER les états financiers au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE MARS

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général du rapport de conciliation bancaire au 31 mars 2019.

2019-045

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ACCEPTER le rapport de conciliation bancaire tel que présenté.

ADOPTÉE

4.3 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

2019-046

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant
Forfait Rosmar	déneigement 4 vers.	32 614.58
Visa	fournitures de bureau (logiciel, papier)	299.55
	réparation camion incendie	59.34
	fête d'hiver	220.76
	gym	596.89
	pompage Princ. Ouest (chauffage)	45.98
	voirie (outils, bottes)	450.64
		1 673.16
Hydro-Québec	centre de loisirs	1 413.25
	pompage rue Peupliers	730.58
	éclairage public	1 684.51
	usine d'eau potable	1 611.35
		5 439.69
Telus	poste incendie	82.63
MRC de Montmagny	collecte sélective février	885.43
	quote-part	69 905.66
	quote-part tourisme	6 666.66
		77 457.75
Avantis coopérative	quincaillerie	1 002.08
Receveur général du Canada	DAS mars	2 200.77
Revenu Québec	DAS mars	5 523.14
Retraite Québec	mars	664.81
CNESST	cotisation	964.85
Spécialité de Moteurs Berthier	réparation souffleur	99.99
Xerox	photocopieur	550.73
	fournitures de bureau	439.68
		990.41
Autobus LSBC inc.	transport village des sports	370.00
Aréo-feu	bottes service incendie	258.12
Réseau Biblio	accès informatique	715.68
Signalisation Lévis inc.	affiche	34.84
Publicité plastique Blais	affiche pour gym	196.04



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Propane GRG	poste incendie	515.41	
	garage municipal	670.45	
	réparation poste incendie	385.30	1 571.16
Métal LPL enr.	plaques d'acier (roll-off)	526.59	
	panne gym	309.86	836.45
Ministre des Finances	bail lot de grève plage		362.17
Alarmes LBI	système d'alarme		522.90
Régie L'Islet Montmagny	janvier	1 829.56	
	Février	1 907.79	3 737.35
Spécialité Ressort inc.	réparation camion incendie		1 248.21
Transport Adapté	février		306.60
L'Arrêt Stop	essence voirie	182.70	
	essence service incendie	162.00	344.70
Régie gestion mat. rés. Mauricie	février 2019		2 526.95
Les Entreprises Gilbert Cloutier	déglacage cours d'eau		937.05
Peinture Guy Leblanc & fils	plastrage et peinture gym		4 118.40
Benoit Baillargeon inc.	pompage rue Principale Ouest		519.92
Électricité Guillaume Lord inc.	gym	3 615.35	
	usine traitement eau	219.56	
	pompe chemin Fleuve	148.28	
	étang	342.22	4 325.41
Gaudreau Environnement inc.	février		6 309.29
Yannick Savard	gym		1 600.00
Copieurs PCM	fournitures de bureau		29.26
GSI Environnement	bac brun février		182.72
Bell mobilité	cellulaires		96.50
Chantal Godin	frais de déplacement église		107.84
Version Image Plus	drapeau		1 244.03
Aquamerik inc.	usine eau potable		300.66
MDM Publicité	lanières		340.33
Deuil-Jeunesse	atelier		69.92
Vitrierie Morel inc.	miroir gym		5 651.02
Clément Dufour	ménage		392.00
Benoit Guimont	véhicule		780.00
Impressions Credo	journal avril		790.14
Ultima	assurances		33 758.00
CWA	réparation pompe, vanne		11 526.13
Eurofins Environex	analyse eau potable	28.74	
	analyse eaux usées	37.94	
	puits particulier	44.84	111.52
Service incendie	janvier	1 228.18	
	février	1 506.48	
	mars	2 090.92	4 825.58

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 219 760,75 \$

Martin Turgeon

ADOPTÉE

5. RÈGLEMENTS – SOUMISSION – CONTRATS

5.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°313 PROHIBANT LA DÉCHARGE DE FUSIL, CARABINE, ARME À AIR COMPRIMÉ OU TOUT AUTRE SYSTÈME SUR UNE PARTIE DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est par la présente donné par Diane Blais qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté le règlement n°313 prohibant la décharge de fusil, carabine, arme à air comprimé ou tout autre système sur une partie de la municipalité. Mme Blais présente également à l'audience le projet de règlement. Des copies sont disponibles sur place et au bureau municipal pour consultation et le règlement sera adopté à une séance ultérieure du conseil municipal.

5.2 MODIFICATION AU CONTRAT POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE COMMUNE EN MATIÈRE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DE CEUX RELATIFS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (H16-002)



N° de résolution
ou annotation

2019-047

2019-048

2019-049

2019-050



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud souhaite adhérer à l'entente pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuellement en vigueur peut être modifiée, mais, comme celle-ci date de 2016, il serait opportun de la remettre à jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER l'adhésion de la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud à la nouvelle entente pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement aux municipalités participantes;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

ADOPTÉE

5.3 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU POUR L'ANNÉE 2018

Dépôt au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de la déclaration de prélèvements d'eau pour l'année 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉPOSER au MELCC la déclaration produite par notre responsable de la gestion du réseau d'aqueduc, M. Nicolas Labrecque.

ADOPTÉE

5.4 LOCATION DU 90, RUE DE LA MARINA POUR LA MINI-FÉE DES GLACE (IXX-017)

La Fée des Glaces a manifesté son intention de louer le local pour l'été 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le maire Richard Galibois et le directeur général Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, le contrat de location avec la Fée des Glaces.

ADOPTÉE

5.5 OCTROI DE DIFFÉRENTS CONTRATS, PROJET DE RÉNOVATION DU GYM (119-001)

Octroi de différents contrats dans le cadre du projet d'amélioration du gym.

Le projet est financé par le programme TECQ de remboursement de la taxe sur l'essence.

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat pour la fabrication d'un bassin de retenue pour la grille gratte-pied à Métal L.P.L. au montant de 310 \$;

D'OCTROYER le contrat de plâtrage et peinture à Peinture Guy Leblanc & fils au montant de 4 638 \$;

D'OCTROYER le contrat pour les travaux électriques à Électricité Guillaume Lord au montant de 3 615 \$;

D'OCTROYER la conception architecturale et la mise en plan à Yannick Savard au montant de 1 600 \$;

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et la pose des miroirs à Vitrierie Morel inc. au montant de 5 651 \$;

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

5.6 OCTROI DU CONTRAT POUR LE BALAYAGE ANNUEL DES RUES (VXX-001)

Afin d'octroyer le contrat de balayage annuel des rues de la Municipalité.

CONSIDÉRANT l'offre reçue par la compagnie Les constructions H.D.F. inc.;

CONSIDÉRANT QUE nous avons utilisé leurs services l'an dernier et que nous avons été entièrement satisfaits des rendus.

2019-051

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat à HDF, le projet est estimé entre 3 500 \$ et 4 000 \$.

ADOPTÉE

6 URBANISME

6.1 DÉROGATION MINEURE, 277 BOUL. BLAIS EST

Construction d'une piscine hors-terre en cour avant.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a procédé à l'affichage des avis publics réglementaires;

CONSIDÉRANT QUE la géographie du terrain et l'impossibilité de procéder à l'installation de la piscine en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE la position des maisons adjacentes vient réduire tout risque de nuisance;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du comité d'urbanisme du 12 mars dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2019-052

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCORDER la dérogation mineure pour l'implantation d'une piscine dans la cour avant.

ADOPTÉE

6.2 PIIA, AGRANDISSEMENT DU 7 RUE DES VOILIERS

Agrandissement d'une résidence secondaire qui deviendra la résidence principale des occupants. Les projets de ce secteur sont soumis aux recommandations du comité d'urbanisme pour l'intégration architecturale. La maison est également située à proximité du fleuve St-Laurent et une bande de protection riveraine doit être conservée.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du comité d'urbanisme du 12 mars dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet avec deux conditions :

- Demander au citoyen de fournir un certificat de localisation qui démontre la position de la limite de la bande de protection riveraine afin de s'assurer que les règlements soient respectés.
- Effectuer des modifications au niveau de la toiture afin d'assurer une meilleure homogénéité à l'ensemble.

CONSIDÉRANT les plans de construction corrigés fournis par le demandeur, ainsi que son engagement à fournir un certificat de localisation.

2019-053

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet selon les recommandations émises par le comité d'urbanisme.

ADOPTÉE

7. RAPPORTS DES COMITÉS

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2019



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le 11 avril 2019 à 19 h au Centre de loisirs. Un avis spécial sera signifié aux conseillers à cet effet.

8.2 PROGRAMME D'INITIATION À LA VOILE « VOILE MOBILE »

Programme de formation et d'initiation à la voile donné par La Fédération de voile du Québec (FVQ). La caravane composée de 6 dériveurs, 2 entraîneurs et l'équipement de sécurité s'installera sur la plage de Berthier-sur-Mer du 19 au 23 août 2019. Les détails de l'activité restent à préciser, mais il devrait s'agir d'un camp de voile offert aux adolescent et adultes de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire offrir des activités sportives à la population sur le site de la plage;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'activité est limitée pour les adolescents;

2019-054

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le directeur général à donner un dépôt pour réserver la caravane. Le coût total de l'activité est de 2 500 \$ et sera financé, en grande partie, par les frais d'inscription.

ADOPTÉE

8.3 ABONNEMENT AU LOGICIEL SPORT-PLUS (T19-003)

Mise en place d'une plate-forme informatique de gestion et de réservation pour les activités de loisirs et sportives offertes par la municipalité et ses partenaires.

CONSIDÉRANT l'évaluation des produits disponibles effectuée par Jonathan Blouin et Sylvie Lemire;

2019-055

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la mise en place du logiciel Sport-plus, les frais annuels sont de 1 000 \$ auxquels on ajoute différents frais de transaction.

ADOPTÉE

8.4 REMBOURSEMENT DE FRAIS D'EXPERTISE SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT (J19-004)

Remboursement d'une partie des dépenses défrayées par un citoyen afin de diagnostiquer un problème avec l'évacuation des eaux usées de sa résidence.

2019-056

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE REMBOURSER 50 % des frais d'expertise, soit 352 \$.

ADOPTÉE

9. CORRESPONDANCE

9.1 INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CORPORATION TOURISTIQUE
La rencontre aura lieu le 29 avril 2019 à 19 h 00 au Centre de loisirs, salle 2.

9.2 INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU TRANSPORT ADAPTÉ VIEUX-QUAI

La rencontre aura lieu le 4 avril 2019 à 19 h 30 au sous-sol de la Maison Lambert-Bélanger située au 66 rue Principale Est.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Commentaires de citoyens au sujet de la possibilité d'offrir la carte loisirs de Montmagny aux citoyens. Monsieur le maire indique que cette option ne semble pas intéressante, mais que nous allons faire des vérifications à cet effet.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 50.

Président :

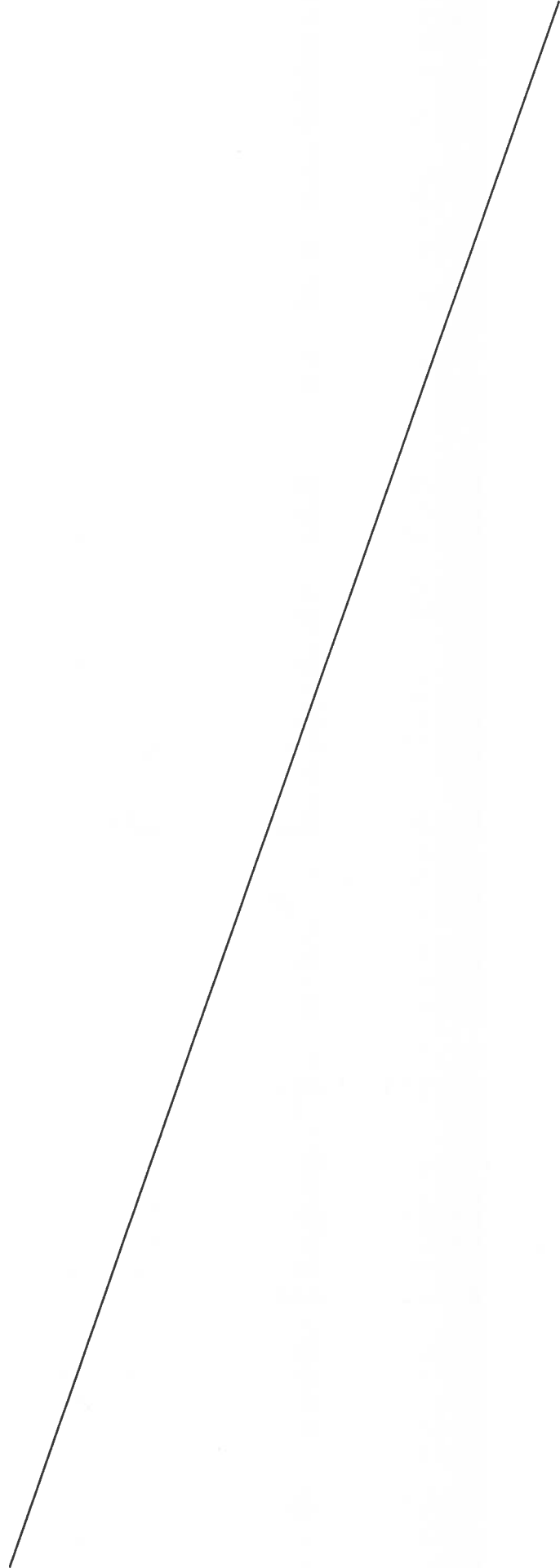
Secrétaire d'assemblée :



N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**
Page laissée intentionnellement vide



Page laissée intentionnellement vide